



DÉPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 18
Date de convocation : 23 février 2023

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 02 mars 2023**

— oOo —

L'an deux mille vingt-trois, le deux mars, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Étaient présents : MM. BROQUÈRES, LAFOURCADE, Mmes REBECHE (a procuration pour M. MAULNY), COURROS (a procuration pour Mme GARBAY), ZELLER (a procuration pour Mme LAPORTE), MM. DARRIBEYROS (a procuration pour Mme THIEBLIN), BRUEY, Mme CHAPUIS, MM. DAUBA, FAUVEL (a procuration pour M. GOSSELIN), Mmes PARTOUCHE-SEBBAN, HERDUAL, GORGES-LANDES.

Étaient excusés : M. GOSSELIN (a donné procuration à M. FAUVEL), Mme THIEBLIN (a donné procuration à M. DARRIBEYROS), Mme LAPORTE (a donné procuration à Mme ZELLER), Mme GARBAY (a donné procuration à Mme COURROS), M. MAULNY (a donné procuration à Mme REBECHE), Mme DEGOS, MM. LAMOTHE, DUBOS.

Étaient absents : M. DELAS, Mme GARRIDO.

Un scrutin a eu lieu, Mme PARTOUCHE-SEBBAN a été élu(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance A

Délibération n°8

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Débat d'orientations budgétaires 2023

Conformément à la loi, il est proposé à notre assemblée de tenir un débat d'orientations budgétaires. Le débat est le moment qui permet à une collectivité de faire un point sur sa situation passée, sa situation à l'instant, et les perspectives pour les années à venir.

Ces dernières années il a été proposé ce moment d'échanges et de débat en Conseil Municipal, tant pour faire un point sur la situation de la commune, sa santé financière, ses compétences, missions, tout en faisant un état de l'évolution démographique, que des différentes activités ou besoins sur la commune.

Il est discuté du fonctionnement de la collectivité, mais aussi des infrastructures à maintenir, comme des projets à venir.

Les rencontres chaque année avec les habitants des différents quartiers, la présence de élus dans les assemblées générales notamment des associations, les échanges au quotidien avec les habitants dans les quartiers ou lors de rendez-vous en mairie, sont autant d'éléments qui aident à la réflexion pour établir les budgets, chaque année de la collectivité.

Ce débat d'orientations budgétaires est donc un moment important, d'autant que nous sortons de deux années marquées par le COVID 19 en début de mandature, mais aussi de la crise énergétique ou de l'inflation qui peuvent toucher les habitants mais aussi les collectivités.

Jusqu'à présent, la collectivité Commune de TARTAS a su maintenir une bonne gestion, qu'il est aujourd'hui nécessaire de continuer, en faisant preuve de prudence au regard du contexte économique, sans augmenter la fiscalité pour les habitants, et disposer d'un endettement mesuré.

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à M. le Préfet des Landes.



DEBAT d'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

CONTEXTE ECONOMIQUE

Après deux années 2020 et 2021 marquées par le COVID 19, l'année 2022 a débuté par le conflit en Ukraine montrant bien l'instabilité géopolitique avec des conflits armés.

En France, l'année 2022 et ce premier semestre 2023 sont impactés par l'inflation, tout en mesurant bien que la « sobriété énergétique » et le respect de l'environnement sont des enjeux forts.

2023 est bien une année particulière, pour l'ensemble des collectivités territoriales, au premier rang desquelles on trouve la commune, « lien de proximité à l'habitant ».

CONTEXTE LOCAL

Comme vous le savez, TARTAS commune centre-bourg et chef-lieu de canton, assure outre les compétences obligatoires Ecoles du 1^{er} degré, l'entretien du patrimoine existant et installations, voiries, et lien aux habitants. Au titre des services de proximité auprès des usagers et habitants, dès le mois d'avril 2023, la commune proposera le nouveau service des titres « CNI et Passeports », la commune venant d'être retenue par les services de l'ETAT. Sur la fin d'année 2022, les dispositifs techniques ont été réalisés, permettant sur ce premier trimestre 2023 de se préparer à proposer ce nouveau service aux usagers.

Plus généralement :

Pour la commune de TARTAS, sur les deux derniers mandats, 2008-2014 et 2014-2020, la situation financière s'est améliorée avec des indicateurs financiers au vert. L'endettement de la commune a diminué de 2009 à 2021, l'épargne est restée positive.

En 2021, la commune n'a pas eu recours à l'emprunt, tout en s'engageant sur un programme de travaux importants, et avec une volonté de vision à moyen terme :

Programme annuel de voirie de 100 000 €

Programme annuel de réhabilitation création ou accessibilité trottoirs de 20 000 € par an sur 5 ans

Programme réhabilitation et mise en conformité Réseaux Trottoirs Chaussées « Orope Calmette Jules Ferry Industrie » 2021-2025

Création Terrain synthétique de football et aménagements Plaine des sports

Maintien des installations existantes

Réflexion sur futurs aménagements terrain Benquet

Offre de logements sur la commune

Etudes sur les projets à venir de fin de mandat Grange Pelletrin site Pétanque, Médiathèque, Dojo locaux multi-usages.

L'année 2022, a vu la réalisation d'un programme voirie-trottoirs, des travaux de réhabilitation de locaux municipaux ou associatifs, les études avec la recherche de financements pour le terrain Synthétique pour des travaux en 2023, ainsi que le lancement de la réhabilitation des berges du lac d'OUS PINS.

Dès lors au terme de l'exercice 2022, la commune a vu son encours de dette continuer à baisser, ce malgré un appel à l'emprunt de 200 000 € lié principalement aux travaux première tranche Calmette en Centre-ville.

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à M. le Préfet des Landes.

Données financières pour rappel :

Libellé	Fin 2017	Fin 2019	Fin 2020	Fin 2021	Fin 2022
Excédent pour exercice N+1	668 826.29	399 654.69	472 547.66	392 983.31	311 866.12

	En 2012	En 2016	En 2018	En 2019	En 2020	En 2021	En 2022
Montant réalisé	2 248 733	557 787	2 151 412	1 136 197	276 771	586 853	812 628
Restes à réaliser		417 006	852 967	431 112	562 928	991 040	790 205
Travaux Régie	53 990	51 708	53 843	16 162.99	23 476	29 094	7 202

Situation comptable multi exercices - COMMUNE DE TARTAS**Budget des 5 derniers exercices par CHAPITRE****(Dépenses)**

Code	Libellé	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022
011	Charges à caractère général	974 003,97	984 972,52	832 332,67	907 359,97	1 005 621,79
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 667 253,72	1 763 624,57	1 743 949,77	1 771 664,58	1 923 836,45
014	Atténuations de produits	3 770,00	58 658,00	55 038,00	56 993,00	53 354,00
65	Autres charges de gestion courante	406 159,47	416 301,85	335 292,23	419 657,11	425 136,17
66	Charges financières	65 781,11	74 182,69	76 334,76	68 231,53	58 941,42
67	Charges exceptionnelles	35 801,80	995,77	2 535,00	35 881,10	3 784,31
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations	0,00	0,00	2 556,69	2 643,31	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	143 287,82	50 978,27	43 520,68	77 530,43	150 914,76
	Totaux	3 296 057,89	3 349 713,67	3 091 559,80	3 339 961,03	3 621 588,90

(Recettes)

Code	Libellé	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022
013	Atténuations de charges	44 406,81	15 061,80	3 564,88	0,00	747,72
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	347 106,48	331 283,40	230 598,56	314 536,84	276 125,35
73	Impôts et taxes	2 776 811,32	2 831 146,56	2 890 049,38	2 645 946,95	1 116 176,96
731	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	1 605 878,10
74	Dotations, subventions et participations	455 114,13	465 644,62	443 960,71	742 923,21	755 494,14
75	Autres produits de gestion courante	10 233,88	12 904,37	10 226,60	11 109,53	83 346,25
76	Produits financiers	16,98	16,98	15,18	14,58	16,35
77	Produits exceptionnels	39 567,50	9 100,00	3 780,20	19 864,37	6 849,53
002	Excédent de fonctionnement reporté	668 826,29	530 948,95	399 654,69	472 547,66	392 983,31
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	129 720,53	30 097,03	23 476,11	58 399,67	117 185,00
	Totaux	4 471 803,92	4 226 203,71	4 005 326,31	4 265 342,81	4 354 802,71

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à M. le Préfet des Landes.

Evolution des remboursements par année				
Année	Capital	Intérêts	Frais	Total versement
2022	295 771,49	58 941,42	0,00	354 712,91
2023	246 351,23	50 684,37	0,00	297 035,60
2024	250 852,85	44 098,73	0,00	294 951,58
2025	280 125,00	51 543,43	0,00	331 668,43
2026	285 824,59	43 746,85	0,00	329 571,44
2027	285 456,07	35 702,19	0,00	321 158,26
2028	217 482,95	27 401,16	0,00	244 884,11
2029	167 842,98	22 291,80	0,00	190 134,78
2030	168 728,17	19 321,28	0,00	188 049,45
2031	169 641,50	16 322,61	0,00	185 964,11
2032	170 583,87	13 294,92	0,00	183 878,79
2033	171 556,20	10 237,25	0,00	181 793,45
2034	92 559,49	7 148,69	0,00	99 708,18
2035	40 261,19	5 288,20	0,00	45 549,39
2036	34 662,62	4 162,83	0,00	38 825,45
2037	35 764,61	3 060,83	0,00	38 825,44
2038	36 901,65	1 923,80	0,00	38 825,45
2039	25 111,30	599,91	0,00	25 711,21

Au terme de l'année 2022 :

Les ratios sont d'une bonne tenue et l'endettement mesuré.

Les effectifs du personnel, limités à une cinquantaine d'agents, permettent de faire fonctionner les trois grands services Administration, Centre Technique municipal et Service Education Associations Sports Animations, tant pour le budget principal que pour le budget annexe Régie fêtes et animations, que pour les missions du Centre communal d'action sociale.

(NB : à noter, que le rapport de présentation du CA 2022, a donné les explications dans le détail pour chacun de ces budgets).

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à M. le Préfet des Landes.

PERSPECTIVES 2023

L'année 2023 :

Pour le **FONCTIONNEMENT EN DEPENSES**, doit permettre tout en assurant le maintien des services de proximité aux usagers et habitants, de proposer le nouveau service « CNI PASSEPORTS » tout en confortant l'offre de service en matière d'URBANISME en lien avec la CCPT.

Groupe scolaire, Accueil de loisirs sans hébergement et Espaces ados sont aussi une priorité affirmée, pour un service de qualité aux habitants. *La commune s'engage à ne pas augmenter ou à limiter les tarifs de ces services.*

L'appui aux acteurs locaux, notamment le monde associatif, par du matériel ou des locaux mais aussi des subventions, sera maintenu au mieux des capacités de la collectivité.

Dès lors, les dépenses courantes de la collectivité devront prendre en compte les augmentations sur les fournitures, ou prestations, de par la crise énergétique et l'inflation. On peut ainsi estimer que le chapitre des dépenses à caractère général qui vient d'atteindre 1 005 000 € à fin 2022, devrait se situer entre 1 050 000 et 1 080 000 € en 2023.

Ce chapitre prendra aussi en compte *le lancement de la démarche participative et citoyenne au titre du Plan de Référence communal, le maintien de la communication aux habitants et l'augmentation du marché des Assurances.*

Pour les autres chapitres de dépenses, les effectifs seront confortés par la création d'un poste d'agent administratif au sein du Pôle Accueil Usagers, afin de prendre en compte le nouveau service « CNI-PASSEPORTS ».

Les charges financières seront dans la continuité des années précédentes, tandis que les dépenses de gestion maintiendront les subventions au CCAS (10 000 €), REGIE FETES (90 000 €), ou associations (100 000 €), tout en prenant en compte la contribution au SDIS (72 000 €).

Pour le **FONCTIONNEMENT EN RECETTES**, doit permettre de prévoir une masse de crédits à hauteur de 4 368 000 €.

La fiscalité, tiendra compte de la décision de l'état de revaloriser le produit fiscal, qui viendra compléter Dotation globale, et Dotation de solidarité rurale.

Taxe sur l'électricité et Taxes additionnelles droits de mutation devraient se situer au global à un montant de 200 000 €.

Enfin, la masse des recettes, outre le produit des services, prendra en compte l'excédent constaté à fin 2022, pour un peu plus de 311 866 €.

AUTOFINANCEMENT

Dès lors sur la base des recettes et dépenses prévues, le virement à l'investissement devrait s'établir pour 2023 à un montant de **605 000 €**, hors amortissements / étalement de charges.

Ainsi, après couverture d'un remboursement en capital sur l'exercice limité à 270 000 €, le solde sera consacré à autofinancer une partie du programme investissement 2023.

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à M. le Préfet des Landes.



Pour la SECTION d'INVESTISSEMENT,

L'année 2023 doit permettre :

- Outre le remboursement du capital de l'exercice,
- Outre la participation au SDIS travaux caserne,
- Outre le versement à la CCPT de la taxe d'aménagement liée à la zone de la Ville Haute,
- Outre les travaux en régie,

De prévoir un budget d'investissement de **1 670 000 €** réparti en trois grosses masses :

Achats, Travaux, Etudes, et besoins des services	200 000 €
Programme Voiries Trottoirs Zone rurale Travaux centre-ville	120 000 €
Programme Terrain synthétique, Accessibilité PMR, Clôture, divers	1 350 000 €

Les dépenses d'équipement seront financées par :

Des subventions, fonds de concours à hauteur de	546 600 €
Un autofinancement de la commune à hauteur de	473 400 €
Un recours à l'emprunt à hauteur de	650 000 €

Synthèse section INVESTISSEMENT

DEPENSES INVEST 2023				RECETTES INVEST 2023			
RAR DEP FIN 2022	790 205,61			RAR REC FIN 2022	392 951,00		
Compte 20, 21, 23				Ajustement sur 1068	397 254,61		
001 besoin sur inv 2022	24 093,08			Ajustement sur 1068	24 093,08		
TOTAL DEP	814 298,69			TOTAL REC	814 298,69		
				solde rec moins dep :	-		
				total du 1068	421 347,69		
1641 remb du capital 246352 + CEP trim	260 000,00			10222 FCTVA	100 000,00		
168 EPFL ST PAUL	6 000,00			10223 TLE Amenage	21 000,00		
				1328 SUB trx	9 400,00		
TLE AMENAG ccpt	25 000,00			TLE AMENAG ccpt	25 000,00		
21 et 23 travaux régie	30 000,00						
2111 neutralisation fin op EPFL Tarragon	100 000,00			27638 neutral fin op EPFL Tarragon	100 000,00		
				28 dotations amortissements	40 000,00		
204172 particip SDIS	6 000,00						
				021 vir du fonctionnement	605 000,00		
TOTAL dép hors Dep Equipement	427 000,00			TOTAL rec hors dep équipement	900 400,00		
soit disponible pour investissement :	473 400,00						

	total		total	sous total
Grosses Opérations hors invest classique récurrent			solde sub Etat terrain synthétique	145 600,00
opération terrain Synthétique (M)	1 350 000,00		solde sub dept terrain synthétique	121 000,00
			fonds concours CCPT délib 2021	140 000,00
			fonds FAFA arrêté 2022	40 000,00
			Sub FFF estimée attente notification	100 000,00
				546 600,00
programme annuel voirie (K)	100 000,00			
(Dont tranche centre ville 50000)				
programme annuel trottoirs (L)	20 000,00			
Total dépenses hors récurrents :	1 470 000,00		Total recettes subventions fonds concours	546 600,00
TOTAL des DEPENSES hors Prog. Récurrent	1 470 000,00		TOTAL recettes sub fonds hors emprunt	546 600,00
			besoin autof. terrain synthé et prog annuel (K L M)	273 400,00
total recettes	1 470 000,00		total recettes	820 000,00
			REC moins DEP pour équilibre	- 650 000,00

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à M. le Préfet des Landes.



ORIENTATIONS POUR 2023 et années suivantes

Le programme municipal présenté lors des élections de 2020 reste un axe fort du mandat.

La politique Education Jeunesse, tout comme le maintien de services à la population dont sur 2023 l'offre nouvelle « **CNI PASSEPORTS** », avec un accent tout particulier mis sur la politique culturelle et la transversalité des actions à mener avec l'Agenda 21, doivent rester au cœur de l'action du Conseil municipal pour les Tarusates.

Le développement de l'application ILLYWAPP complètera les moyens de communication de la collectivité.

Dès 2023, la démarche participative et citoyenne va lancer la démarche « **PLAN DE REFERENCE** », tout en posant les premières perspectives du budget participatif pour 2024.

Aussi, pour l'année 2023, à ce moment de l'exercice budgétaire, on peut confirmer que les impôts ne seront pas augmentés pour les tarusates, (maintien des taux à leur niveau de 2021, et des années précédentes).

Il sera important de continuer à s'assurer de la bonne maîtrise des charges de fonctionnement, avec une stabilité des effectifs, tout en dégagant de l'épargne pour investir.

Les axes forts d'investissement déclinés dès 2021 et jusqu'à fin 2025 seront maintenus, ainsi l'année 2023 devrait voir lancer ou réaliser :

Programme annuel de voirie de 100 000 €

Programme annuel de réhabilitation création ou accessibilité trottoirs de 20 000 € par an sur 5 ans (AP'CP)

Programme réhabilitation et mise en conformité Réseaux Trottoirs Chaussées « Oroppe Calmette Jules Ferry Industrie » 2021-2025 (Opération en tranches)

Création Terrain synthétique de football et aménagements Plaine des sports pour mise en service à l'automne 2023

Acquisition auprès du Conseil départemental de la parcelle pour aire de jeux SKATE PARK

Maintien des installations existantes

Réflexion sur futurs aménagements terrain Benquet

Offre de logements sur la commune

Réflexion ou études sur les projets à venir de fin de mandat Grange Pelletrin site Pétanque, Médiathèque, Dojo locaux multi-usages.

La crise énergétique et la volonté municipale de s'inscrire dans une démarche environnementale et de sobriété énergétique, amènera l'inscription de crédits pour des mises aux normes électriques des installations municipales ou éclairages publics notamment candélabres. Ainsi, une AP'CP pourra prévoir les crédits au budget de la commune.

Fonctionnement et Investissement devront cependant s'adapter à l'évolution du contexte économique sur 2023, crise énergétique, inflation, mais aussi pour la commune les sinistres touchant le patrimoine comme l'école de musique, le guichet du stade et ou des imprévus.

Après en avoir délibéré

Où l'exposé du rapporteur

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à M. le Préfet des Landes.



LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

PREND ACTE du débat d'orientations budgétaires pour 2023.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance

Aude PARTOUCHE SEBBAN



Le Maire,



Jean-François BROQUÈRES